



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 mars 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Karine Laramée a motivé son absence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Francine Duclos (née Létourneau), décédée le 7 février à l'âge de 65 ans;
- madame Florence Filion (née Gauthier), décédée le 9 février à l'âge de 97 ans;
- monsieur Raymond Langlais, décédé le 23 février à l'âge de 72 ans;
- monsieur Alec Reid, hockeyeur de l'Armada Blainville-Boisbriand, décédé le 3 mars à l'âge de 18 ans.

RÉSOLUTION 2019-03-110
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2019-03-111
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

**RÉSOLUTION 2019-03-112
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-076**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-076 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans la zone R-1 423.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-076, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2019-03-113
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-077**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-077 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de disposition ayant trait à la location de logement de particuliers.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-077, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2019-03-114
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-078**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-078 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture, la transformation et la vente du cannabis à des fins médicales.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-078, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2019-03-115
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-007**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1442-007 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à la fondation d'une construction accessoire de grande superficie.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1442-007, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2019-03-116
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– GARAGE DÉTACHÉ – 46, RUE DES PINS – ZONE R-1 202 – DOSSIER
1810-DM-355**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au garage détaché à être érigé au 46, rue des Pins sur le lot 3 008 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 202.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 1,33 mètre la marge avant entre le garage détaché et la ligne de lot, représentant une dérogation de 5,67 mètres, soit 81 % inférieure à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette propriété.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-117
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – BOUTIQUE OPTION – 120, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –
ZONE C-3 105-1 – DOSSIER 1811-DM-357**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment commercial situé au 120, chemin de la Grande-Côte sur le lot 3 006 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-3 105-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir pour le bâtiment commercial situé au 120, chemin de la Grande-Côte sur le lot 3 006 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 2 le nombre d'enseignes électroniques permis, représentant une dérogation d'une enseigne électronique, soit 100 % supérieure à la norme maximale d'une enseigne électronique permise prescrite à l'article 242.7 du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- à deux le nombre d'enseignes électroniques permis au niveau du 2^e étage, représentant une dérogation au paragraphe 1^o de l'article 242.8 du règlement sur le zonage;
- à 4,3 m² la superficie de chacune des deux enseignes électroniques, représentant une dérogation de 3,3 m², soit 330 % supérieure à la norme maximale de 1 m² prescrite au paragraphe 2^o de l'article 242.8 du règlement sur le zonage;
- à 10 mm la résolution de l'écran de chacune des deux enseignes électroniques, représentant une dérogation de 2 mm, soit 25 % supérieure à la norme maximale de 8 mm prescrite au paragraphe 5^o de l'article 242.8 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-118
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 670, 670A ET 672,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE R-2 237 – DOSSIER
1901-DM-361**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment multifamilial situé aux 670, 670A et 672, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 107 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 237.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir pour le bâtiment multifamilial situé aux 670, 670A et 672, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 107 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 5,82 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,18 mètre, soit 3 % inférieure à la norme minimale de 6 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

DE permettre l'aménagement de cases de stationnement l'une derrière l'autre, représentant une dérogation à l'article 168 du règlement sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-119

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – BÂTIMENT INDUSTRIEL – 4640, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 479 – DOSSIER 1901-DM-362

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel situé au 4640, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 3 303 472 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 479.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir pour le bâtiment industriel situé au 4640, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 3 303 472 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 9,13 mètres la marge arrière entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,87 mètre, soit 9 % inférieure à la norme minimale de 10 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- à 1,86 mètre la distance entre les cases de stationnement et le bâtiment, représentant une dérogation de 1,14 mètre, soit 38 % inférieure à la norme minimale de 3 mètres prescrite à l'article 173 du règlement sur le zonage;

- à 1,86 mètre la bande de verdure autour du bâtiment industriel, représentant une dérogation de 0,14 mètre, soit 7 % inférieure à la norme de 2 mètres prescrite à l'article 197 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-120
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-121
RÈGLEMENT RV-1045-10 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 février 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1045-10 modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-122
RÈGLEMENT RV-1441-075 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 février 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-075 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux conditions de remisage extérieur des équipements dans les zones « résidence (R) » et « communautaire (P) ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-123
RÈGLEMENT RV-1444-010 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 février 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1444-010 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à la résidence de tourisme, à la transformation et à la vente de cannabis à des fins médicales.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-124
RÈGLEMENT RV-1497-5 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 février 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1497-5 modifiant le Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires en ce qui a trait aux affaires syndicales.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-125
RÈGLEMENT RV-1658 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 février 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1658 prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et son financement par emprunt, au montant de 102 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-126
RÈGLEMENT RV-1659 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 février 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1659 prévoyant l'acquisition d'un logiciel et son financement par emprunt, au montant de 110 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-127
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des 18, 19, 20 et 21 février 2019 sur les règlements suivants :

Règlement RV-1619-2 modifiant le Règlement RV-1619 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix et autorisant un emprunt à cette fin.

Règlement RV-1649 décrétant des travaux de fondation de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix, tronçon II et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1654 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2019 et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1656 décrétant l'acquisition de compresseurs pour l'aréna et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1657 décrétant des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Côte entre la rue Hubert-Aquin et l'autoroute 13 et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-03-128
RÈGLEMENT RV-610-12**

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-610-12 modifiant le Règlement RV-610 sur le traitement des membres du conseil.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-03-129
RÈGLEMENT RV-1624-1**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1624-1 modifiant le Règlement RV-1624 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements de sauvetage et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-03-130
RÈGLEMENT RV-1661**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1661 décrétant la réfection de la dalle de traitement d'odeur à l'usine d'épuration et son financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-03-131
RÈGLEMENT RV-1662**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1662 décrétant le remplacement de la pompe de relèvement de l'usine d'épuration et son financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-03-132
RÈGLEMENT RV-1663**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1663 prévoyant

l'acquisition de média de traitement biologique à la station d'épuration et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-03-133
RÈGLEMENT RV-1664**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1664 décrétant l'acquisition de véhicules électriques et son financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2019-03-134
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 11 janvier au 7 février 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-135
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019 montrant un total des activités de 8 254 333,04 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-136
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 14 février 2019 et révisée par le Service de la trésorerie le 15 février 2019, montrant un montant payable total de 181 943,38 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-137
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser la trésorière de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 20 000 \$ pour divers travaux de mise aux normes de la caserne (projet 814 006 B);

B) 20 000 \$ pour la réparation de la chute au parc des Francs-Bourgeois (projet 799 048);

C) 25 000 \$ pour le plan directeur de la ventilation à l'hôtel de ville (projet 811 021);

D) 19 000 \$ pour le remplacement de sept commutateurs dans différences Services (projet 11 910);

E) 7 000 \$ pour le remplacement de deux serveurs pour le pare-feu (projet 11 910);

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-138
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE – PARTIS POLITIQUES ET
CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS – ANNÉE 2018**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt par la trésorière du rapport d'activités des partis politiques et des candidats indépendants autorisés de la Ville de Boisbriand pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-139
SOUMISSIONS – ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE D'ARBRES –
CONTRAT 2018-1666**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'élagage, le haubanage ou l'abattage d'arbres, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Coupes Forexpert inc. 170, rue des Sarcelles Saint-Colomban (Québec) J5K 2B9	107 041,73 \$
Abattage Larivée inc. 3310, rue des Cyprès Sainte Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0	133 802,16 \$
Service d'arbres nature inc. 102-115, rue Gaston-Dumoulin Blainville (Québec) J7C 6B4	152 152,16 \$

ATTENDU que l'offre du plus bas soumissionnaire s'est avérée irrecevable et que les prix soumis des autres soumissionnaires dépassent l'estimation budgétaire;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 8 février 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 février 2019.

DE rejeter les soumissions reçues et d'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-140
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE (DE LA RUE HUBERT-AQUIN À L'AUTOROUTE 13) – CONTRAT 2019-1670 – RÈGLEMENT RV-1657

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de réfection du chemin de la Grande-Côte (de la rue Hubert-Aquin à l'autoroute 13), la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	2 710 679,57 \$
Raymond Bouchard Excavation inc. 222, rue de l'Industrie Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 0A3	2 828 201,04 \$
Les Entreprises Miabec inc. 2512, boulevard Sainte-Sophie Sainte-Sophie (Québec) J5J 2V3	2 957 522,05 \$
Les Constructions CJRB inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	2 960 282,60 \$
Construction Anor (1992) inc. 30, rue des Menuisiers Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	3 047 604,44 \$
Charex inc. 17755, rue Lapointe Mirabel (Québec) J7J 0W7	3 082 900,00 \$
Duroking Construction / 9200 2088 Québec inc. 100-12075, rue Arthur-Sicard Mirabel (Québec) J7J 0E9	3 315 529,94 \$

ATTENDU le rapport d'analyse de soumissions de la firme EFEL experts-conseils du 7 février 2019 et la recommandation du Service du génie du 21 février 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 6 février 2019.

D'accepter l'offre de LEGD inc. au montant de 2 710 679,57 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de réfection du chemin de la Grande-Côte (de la rue Hubert-Aquin à l'autoroute 13) conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1657 – Contrat 2019-1670.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-141
SOUMISSIONS – ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSE – AVRIL 2019 À
NOVEMBRE 2021 – CONTRAT 2019-1671

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'entretien et la tonte de pelouse pour la période d'avril 2019 à novembre 2021, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Tony Di Feo inc. 8075, rue Joubert Saint-Léonard (Québec) H1P 2S2	263 522,73 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 8 février 2019;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 février 2019.

D'accepter l'offre de Les Entreprises Tony Di Feo inc. au montant de 263 522,73 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'entretien et la tonte de pelouse pour la période d'avril 2019 à novembre 2021 – Contrat 2019-1671.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-142
ASSURANCES DES BIENS ET DE RESPONSABILITÉ – TERME 2019-2020 –
RENOUVELLEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter les conditions de renouvellement des assurances suivantes avec le courtier BFL Canada inc. pour la période du 31 mars 2019 au 31 mars 2020, comme suit :

Description	Prime
Domages aux biens	35 615 \$
Bris des équipements	3 348 \$
Délits	2 765 \$
Responsabilité civile primaire	3 055 \$
Responsabilité environnementale	1 171 \$
Responsabilité excédentaire et complémentaire	1 689 \$
Automobile des propriétaires	23 673 \$
Automobile des garagistes	722 \$
Responsabilité municipale	4 804 \$
Frais d'ingénierie	---
PRIME TOTALE	76 843 \$
TAXE (9%)	6 916 \$
PRIME TOTALE INCLUANT LA TAXE	83 759 \$

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-143

ASSURANCES DES BIENS ET DE RESPONSABILITÉ – ENTENTE INTERMUNICIPALE – REGROUPEMENT DES VILLES ET RÉGIES DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET DES VILLES DE MIRABEL ET SAINT-EUSTACHE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la conclusion d'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021.

DE désigner la Ville de Blainville à titre de Ville mandataire pour la gestion du fonds.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente sur l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des Villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-144

ASSURANCES DES BIENS ET DE RESPONSABILITÉ – TERME 2019-2020 – QUOTE-PART DE LA VILLE AU FONDS DE GARANTIE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville de Boisbriand au montant de 53 547 \$ au fonds de garantie de 500 000 \$ pour la période du 31 mars 2019 au 31 mars 2020, conformément à l'entente sur l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des Villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 929 00 779.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-145
SERVICES D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE ET
ÉCHANGE DE SERVICES – SIGNATURE D'UNE D'ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente avec la Municipalité de Saint-Placide ayant trait à la fourniture de services d'équipes spécialisées en sauvetage technique et à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-146
SERVICES D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE –
SIGNATURE D'UNE D'ENTENTE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le projet d'entente avec la Ville de Deux-Montagnes ayant trait à la fourniture de services d'équipes spécialisées en sauvetage technique.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-147
SUIVI EXPÉRIMENTAL ET ENTRETIEN DE LA PLANTATION DE SAULES
SUR LE SITE DE LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE – SIGNATURE D'UNE
ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet d'entente avec l'Institut de recherche en biologie végétale pour le suivi expérimental et l'entretien de la plantation de saules sur le site de la pépinière municipale sur le chemin de la Côte Sud pour l'année 2019, à compter du 1^{er} avril 2019.

D'autoriser une dépense de 90 000 \$ imputable au poste budgétaire 02 480 00 535.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-148

TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE CONSTRUCTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE POUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT – SECTEUR DE LA RUE PRINCIPALE – DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU que les travaux de construction d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire sur le lot 2 108 150 du cadastre du Québec inclut le projet de gestion des eaux pluviales et que ce projet, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la firme Équipe Laurence inc. à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'autorisation pour la réalisation de travaux de gestion des eaux pluviales et de construction d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire sur le lot 2 108 150 du cadastre du Québec.

DE prendre possession des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de gestion des eaux pluviales construites sur le lot 2 108 150 lorsque les travaux seront réalisés, sujet à un protocole d'entente à venir.

DE s'engager à entretenir les ouvrages conformément aux pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation.

DE s'engager à transmettre au ministère (MELCC) une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-149

PERMIS D'OCCUPATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – QUAI FLOTTANT SUR LE SITE DE LA TERRASSE ROBERT – ENGAGEMENT DE LA VILLE

ATTENDU la demande de permis d'occupation déposée par la Ville à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le quai flottant sur le site de la terrasse Robert;

ATTENDU que ce quai flottant est situé dans l'emprise d'une mise à la disposition en faveur d'Hydro-Québec;

ATTENDU qu'après consultation, Hydro-Québec ne s'oppose pas à l'émission d'un permis d'occupation à l'intérieur de la mise à la disposition pour le quai flottant, conditionnellement au respect de conditions formulées par elle et à être incluses au permis délivré par le ministère;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE s'engager à respecter les conditions exigées par Hydro-Québec qui seront inscrites au permis délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'occupation d'un quai flottant installé à l'extrémité de la terrasse Robert.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-150
VENTE À L'ENCAN 2019**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la tenue d'une vente à l'encan des biens non réclamés en possession de la Ville ainsi que des biens et équipements dont elle désire se départir le samedi 11 mai 2019 au 740, chemin de la Grande-Côte à compter de 9 h conformément à l'article 461 de la Loi sur les cités et villes.

DE mandater le cabinet Latraverse Huissiers de Justice, pour procéder à la vente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-151
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION
DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 qui s'appliquent à la Ville.

DE s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- de la programmation de travaux en date du 13 février 2019 telle que soumise;
- de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE s'engager à atteindre le seuil minimal des immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme, de 2014 à 2018.

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente.

D'attester par la présente que la programmation de travaux ci-après comporte des coûts réalisés véridiques, à savoir :

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2014	27 299
B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$)	764 372 \$
C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5)	3 821 860 \$
D - Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	7 900 058 \$
E - Total des investissements à réaliser (C + D)	11 721 918 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	82 114 \$	82 114 \$
2016-2017	0 \$	125 290 \$	125 290 \$
2017-2018	0 \$	110 676 \$	110 676 \$
2018-2019	580 491 \$	906 207 \$	1 486 698 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	580 491 \$	1 224 287 \$	1 804 778 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	251 513 \$	251 513 \$
2016-2017	0 \$	87 474 \$	87 474 \$
2017-2018	0 \$	221 635 \$	221 635 \$
2018-2019	0 \$	33 675 \$	33 675 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	594 297 \$	594 297 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	1 737 075 \$	1 737 075 \$
2016-2017	0 \$	1 821 099 \$	1 821 099 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	10 264 \$	1 932 545 \$	1 942 809 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	10 264 \$	5 490 719 \$	5 500 983 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	2 070 702 \$	2 070 702 \$
2016-2017	0 \$	2 033 863 \$	2 033 863 \$
2017-2018	0 \$	332 311 \$	332 311 \$
2018-2019	590 755 \$	2 872 427 \$	3 463 182 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	590 755 \$	7 309 303 \$	7 900 058 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	7 900 058 \$
Montant de la contribution gouvernementale	7 900 058 \$
Surplus/Déficits	0 \$

DE remplacer la résolution 2018-12-731 par la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-152
POLITIQUE D'ACHAT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la mise à jour de la politique d'achat en date du 5 mars 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-153
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 – BONIFICATION

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver la bonification de l'entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, de 10 000 \$ par année pour les années 2019 et 2020 par des versements de 5 000 \$ par année pour chacune des parties.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 711 04 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-154
ACHAT REGROUPÉ DE MICRO-ORDINATEURS DE TABLE, PORTABLES, SERVEURS X86 ET TABLETTES ÉLECTRONIQUES – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) – ADHÉSION

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats mis en place par le Centre de services partagés du Québec pour l'achat regroupé de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022.

D'autoriser la directrice du Service des technologies de l'information à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-155
PROJET « FORESTIA LE QUARTIER » – APPUI DU PROJET ET AUTORISATION D'AGIR COMME DEMANDERESSE DEVANT LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » consiste en un projet de développement résidentiel-mixte basé sur les principes de développement durable;

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » est conçu en accord avec les orientations métropolitaines (PMAD), régionales (SAD) et municipales;

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » est un projet d'envergure pouvant bénéficier à l'ensemble de la communauté boisbriannaise et de la Couronne Nord-Centre de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » est situé sur le territoire de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » est situé sur les lots 2 108 836, 2 109 995, 2 109 996, 2 109 997, 5 606 884, 2 108 910, 5 252 613, 5 252 614, 5 252 612, 5 252 611, 2 108 911, 2 109 066, 2 109 061, 5 682 059, 2 108 974, 2 109 007 et 2 108 882 du cadastre du Québec, situés en zone agricole;

ATTENDU que les lots ci-haut mentionnés doivent faire l'objet d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente, représentant une superficie d'environ 139 hectares;

Voir le procès-verbal de correction déposé à la séance du 2 juillet 2019

ATTENDU que l'article 65 de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une demande d'exclusion devant la Commission de la protection du territoire agricole du Québec ne peut être produite que par une municipalité, une municipalité régionale de comté ou une communauté;

ATTENDU que les lots visés sont enclavés par la zone blanche;

ATTENDU que le potentiel agricole du site et les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture sont limités, compte tenu de sa situation d'enclave en zone blanche et de l'absence de réelle vocation agricole;

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » est susceptible de capter la croissance démographique et contribuera à limiter l'étalement urbain au-delà du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » diminuera la pression de développement sur la zone agricole dynamique;

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » vise à répondre aux besoins en espace résidentiel de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Ville (Règlement RV-1440) identifie le terrain visé par le projet « Forestia Le Quartier » comme « zone d'expansion résidentielle », en continuité au développement existant;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Thérèse-De Blainville a été modifié en concordance avec le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal le 5 mars 2015 (Règlement 14-03) explicitant les besoins en nouveaux espaces résidentiels au sein de son territoire;

ATTENDU que la capacité d'accueil de la MRC de Thérèse-De Blainville est insuffisante pour soutenir la demande de logements à venir en raison du manque d'espace disponible à l'intérieur de son périmètre urbain actuel;

ATTENDU que le site visé par la présente demande est le plus approprié et celui de moindre impact sur les activités agricoles pour accueillir de nouveaux ménages au-delà des 5 prochaines années dans l'aire de marché Couronne « Nord-Centre »;

ATTENDU que le promoteur souhaite s'assurer auprès de la Ville que cette dernière possède les infrastructures d'aqueduc et d'égout qui sont en mesure de répondre aux besoins du projet « Forestia Le Quartier », et ce pour toute la durée du projet, indépendamment d'autres besoins pouvant être suscités par d'autres projets conclus avec la Ville;

ATTENDU que la Ville est disposée à fournir au promoteur l'aqueduc et l'égout pour l'ensemble des besoins visés par le projet « Forestia Le Quartier », et ce pour toute la durée du projet, indépendamment d'autres besoins pouvant être suscités par d'autres projets conclus avec la Ville;

ATTENDU que les élus et fonctionnaires municipaux de la Ville sont favorables au projet « Forestia Le Quartier », tel qu'il leur a été présenté par le promoteur;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'appuyer le projet « Forestia Le Quartier » dans son ensemble ainsi qu'au sein des différents organismes tels la MRC de Thérèse-De Blainville, la Communauté métropolitaine de Montréal et la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

D'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole des lots 2 108 836, 2 109 995, 2 109 996, 2 109 997, 5 606 884, 2 108 910, 5 252 613, 5 252 614, 5 252 612, 5 252 611, 2 108 911, 2 109 066, 2 109 061, 5 682 059, 2 108 974, 2 109 007 et 2 108 882 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 139 hectares.

D'accepter d'agir comme demanderesse devant la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour demander l'exclusion des lots 2 108 836, 2 109 995, 2 109 996, 2 109 997, 5 606 884, 2 108 910, 5 252 613, 5 252 614, 5 252 612, 5 252 611, 2 108 911, 2 109 066, 2 109 061, 5 682 059, 2 108 974, 2 109 007 et 2 108 882 du cadastre du Québec la zone agricole.

DE conclure des ententes avec le promoteur concernant notamment l'approvisionnement en aqueduc et égout pour l'ensemble des besoins visés par le projet « Forestia Le Quartier » et ce, pour toute la durée du projet, nonobstant les besoins pouvant être suscités par d'autres projets.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-156
PROJET « FORESTIA LE QUARTIER » – MANDAT AUX PROCUREURS

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me Marc-André LeChasseur, avocat du cabinet Bélanger Sauvé avocats, procureur de la Ville dans le cadre du projet « Forestia Le Quartier ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-157
STATION LIMNIMÉTRIQUE SUR LE LOT 2 109 836 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CONVENTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet de convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal accordant un droit d'accès au lot 2 109 836 du cadastre du Québec en vue de l'installation d'une station limnimétrique et de l'entretien, la réparation ou le remplacement de ses équipements.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-158
ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE – ORGANIGRAMME**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile révisé le 13 février 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-159
VENTE DE VÉHICULE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la vente d'un véhicule de marque Chevrolet, modèle Astro, 2004 par l'entremise de Les encans Ritchie Bros.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-160
CONSIGNE DE BOUTEILLES DE VIN – APPUI À LA POSITION DE
TRICENTRIS**

ATTENDU les pressions de certains groupes en faveur de l'implantation d'un système de consigne des bouteilles de vin;

ATTENDU que les centres de tri sont des joueurs clés dans le traitement et la valorisation des matières recyclables issues de la collecte sélective et que ce système a fait ses preuves depuis des décennies;

ATTENDU que tous les centres de tri ne sont pas tous outillés pour traiter le verre adéquatement;

ATTENDU que le verre fait partie des cinq matières recyclables visées par la charte des matières recyclables de Recyc-Québec;

ATTENDU que, selon une caractérisation réalisée en 2015-2016 par Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 87% des bouteilles de vin sont récupérées par la collecte sélective;

ATTENDU qu'un système de consigne n'est en fait qu'un système de transport des bouteilles et non un système de recyclage;

ATTENDU la mise sur pied du Plan Verre l'innovation de ÉEQ auquel 5 centres de tri, dont Tricentris, ont participé à tester de nouveaux équipements de traitement du verre et que ces projets pilotes, bien que prometteurs, nécessitent quelques investissements;

ATTENDU que le taux de recyclage du verre au Québec est désormais supérieur à 50 % et qu'il continuera de grimper;

ATTENDU que les investissements requis pour améliorer le traitement du verre en centres de tri représentent une infime portion des coûts liés à la mise en place d'une consigne sur les bouteilles de vin;

ATTENDU l'étude réalisée en 2015 par la société LIDD Intelligence Supply Chain qui stipule que l'instauration de la consigne représenterait des coûts de 250 millions \$ sur 5 ans;

ATTENDU que la récupération et le recyclage du verre ont beaucoup évolués au Québec depuis la fermeture de Klareco en 2013;

ATTENDU que le Québec a développé toute une expertise en transformation du verre depuis quelques années, notamment les usines de Bellemarre à Trois-Rivières, de 2M à St-Jean-sur Richelieu, de Tricentris à Lachute et de Verglass à Mirabel;

ATTENDU les avancés importantes réalisées au cours des 5 dernières années en transformation du verre, par exemple l'utilisation de poudre de verre comme ajout cimentaire, la fabrication de dalles incorporant du verre, les recherches portant sur l'utilisation du verre dans l'asphalte, la fabrication de verre cellulaire ou de silice précipitée;

ATTENDU la valeur de l'expertise acquise par les entreprises québécoises en transformation du verre issu de la collecte sélective et de son apport à l'économie circulaire;

ATTENDU la participation de Tricentris à plusieurs projets de recherche en valorisation du verre en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'ETS, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue contribuant ainsi à augmenter la valeur ajoutée du verre recyclé;

ATTENDU que l'utilisation de la poudre de verre dans les bétons est désormais certifiée CSA;

ATTENDU que l'utilisation du verre micronisé dans le béton contribue à diminuer de manière importante les émissions de gaz à effet de serre liées aux cimenteries;

ATTENDU que selon les données de 2015 de bacs+ et ÉEQ, les bouteilles de vin représentent 50 % du verre présent dans les bacs de recyclage;

ATTENDU qu'il convient de privilégier des solutions applicables à 100 % du verre;

ATTENDU qu'une consigne sur les bouteilles de vin rendrait tout investissement pour l'amélioration des procédés de tri et de transformation du verre non-rentable et que l'enfouissement du verre non consigné deviendrait ainsi inévitable;

ATTENDU que Tricentris est un OBNL et de ce fait, ses décisions d'affaires n'ont pas pour objectif la recherche de profits mais plutôt le respect de sa mission environnementale et sociale;

ATTENDU que Tricentris dessert 230 municipalités représentant 2 millions d'habitants qui produisent chaque année 215 000 tonnes de matières recyclables;

ATTENDU que Tricentris traite 32 000 tonnes de verre par année;

ATTENDU que 77 % du verre traité par Tricentris est recyclé,

ATTENDU que Tricentris souhaite, dans le cadre de la réflexion sur l'implantation d'une consigne sur les bouteilles de vin, être considéré comme un important vecteur de solutions, traitant plus du tiers des matières recyclables du Québec;

ATTENDU que Tricentris suggère de nouveaux investissements publics afin d'améliorer la performance de tous les centres de tri québécois dans le traitement du verre;

ATTENDU que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a été invité à consulter Tricentris dans le cadre de sa réflexion sur une consigne sur les bouteilles de vin à titre d'intervenant expert sur le conditionnement et la valorisation du verre issu de la collecte sélective,

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'appuyer la position de Tricentris sur l'implantation d'un système de consigne de contenants à remplissage unique, plus spécifiquement les bouteilles de vin;

QUE cette résolution soit transmise à :

- monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- monsieur Eric Girard, député de Groulx;
- monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville;
- monsieur Frédéric Potvin, directeur général de Tricentris;
- monsieur Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- monsieur Jasmin Savard, directeur général de l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-161
TOURS DE CALÈCHE – AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le Centre de la petite enfance « Aux Petites Bulles » à tenir une activité comprenant des tours de calèches sur le territoire de la Ville le 21 mars 2019, selon les deux itinéraires proposés suivants :

- chemin de la Grande-Côte, rue Principale, rue Collin, rue Fortin, rue Lapointe et rue Fortin;
- chemin de la Grande-Côte, avenue Jean-Duceppe, rue Jean-Desprez, rue Laurent-O.-David et rue Marie-C.-Daveluy.

DE transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-162
FERMETURE DE L'AVENUE ADRIEN-CHARTRAND – AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'interdire la circulation automobile sur une partie de l'avenue Adrien-Chartrand, entre l'entrée de la cour d'école et l'entrée du stationnement du personnel de l'école Le Sentier, le 19 août 2019 de 13 h à 22 h, dans le cadre de la clôture de la saison des Beaux lundis d'été.

DE transmettre une lettre aux résidents de l'avenue Adrien-Chartrand et aux dirigeants du CPE Les Petits Trésors pour les aviser de cette fermeture.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-163
FERMETURE DE LA RUE CHAVIGNY – AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'interdire la circulation automobile sur la rue Chavigny le 31 octobre 2019, de 16 h à 21 h, pour procéder au montage et au démontage des équipements d'animation dans le cadre de la fête d'Halloween qui se tiendra au Centre d'interprétation de la nature (CIN).

DE transmettre une lettre aux résidents de la rue Chavigny pour les aviser de cette fermeture.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-164
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMITÉ DU CONSEIL
JEUNESSE – NOMINATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE nommer madame Amélie Bastos à titre de membre citoyenne du comité du conseil jeunesse, pour un mandat de 2 ans, à compter du 5 mars 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-165
PROCLAMATION – JOURNÉE D'AMNISTIE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE déclarer le 23 avril 2019, « Journée d'amnistie à la bibliothèque de Boisbriand » dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

D'effacer les frais de retard inscrits au dossier d'un utilisateur lors du retour des livres le 23 avril prochain.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-166
EXPO-VENTE 2019 DES ARTISTES ET ARTISANS DE BOISBRIAND –
PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la présentation de l'Expo-vente 2019 des artistes et artisans de Boisbriand les 2 et 3 novembre 2019.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'occasion de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-167
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don de 250 \$ au Centre rayons de femmes Thérèse-De Blainville pour l'organisation de la Journée internationale des femmes de Sainte-Thérèse en 2019.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-168
TOURISME BASSES-LAURENTIDES – ADHÉSION 2019**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De renouveler l'adhésion de la Ville à Tourisme Basses-Laurentides pour l'année 2019, au montant de 300 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-169
PÔLE UNIVERSITAIRE PAUL GÉRIN-LAJOIE – ADHÉSION 2019**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De renouveler l'adhésion de la Ville au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie pour l'année 2019, au montant de 700 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-170
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2019 montrant un total mensuel et cumulatif de 8 823 272 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-171
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 195, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE
R-2 303-1**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4072 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 280 au 195, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-If le 17 janvier 2019;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR arpenteurs-géomètres le 12 décembre 2018;
- simulation visuelle préparée par Turbide Architecture le 22 janvier 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-03-172
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
GARAGE DÉTACHÉ – 46, RUE DES PINS – ZONE R-1 202

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4065 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un garage détaché à être implanté sur le lot 3 008 776 au 46, rue des Pins dans la zone R-1 202 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- projet d'implantation préparé par Stéphan Roy arpenteur-géomètre le 12 octobre 2018;
- plan préparé par Stéphan Roy arpenteur-géomètre le 12 octobre 2018;
- plans d'architecture préparés par Conception Mario Ardonetto en septembre 2018;
- plans d'aménagement paysager préparés par BMA Architecture de paysage le 27 septembre 2018;
- plan et photo aérienne préparés par BMA Architecture de paysage le 16 octobre 2018;
- liste des matériaux;
- simulations visuelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-173
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION ET
AGRANDISSEMENT – BÂTIMENT INDUSTRIEL – 4640, BOULEVARD DE
LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 479**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4075 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment industriel situé sur le lot 3 303 472 au 4640, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 479 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Jean-François Dupuis Architecte le 7 février 2019;
- plan d'implantation préparé par Blondin & Associé le 21 janvier 2019;
- plan d'aménagement paysager préparé par Équipe Logan le 25 janvier 2019;
- simulations visuelles préparées par Jean-François Dupuis Architecte le 23 janvier 2019;
- panneau des échantillons préparé par Jean-François Dupuis Architecte le 20 décembre 2018.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-174
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 4600 À 4670, RUE DES FRANCS-
BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4070 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation d'un bâtiment multifamilial situé aux 4600 à 4670, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée à la simulation visuelle préparée par Illustra le 14 septembre 2007.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-175
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
DÉCATHLON – 2525, RUE D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4071 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation pour le commerce Décathlon situé au 2525, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par David Smith Architecte le 17 janvier 2019;
- lettre justificative préparée par Davis Smith Architecte le 17 janvier 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-176
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION DE FOURNIR DES
CASES DE STATIONNEMENT – BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 351, RUE
BETH-HALEVY – ZONE R-2 515**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4073 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir deux cases de stationnement pour le bâtiment multifamilial érigé sur le lot 2 503 262 au 351, rue Beth-Halevy dans la zone R-2 515 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

DE percevoir du propriétaire une contribution financière de 6 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-03-177
DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) – TRAVAUX
D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU GAZODUC TRANS QUÉBEC &
MARITIMES INC. DE TRANSCANADA PIPELINES LIMITED – LOTS
2 502 784, 2 507 050, 2 769 883 ET 3 699 540**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme, la demande d'autorisation temporaire d'une période de deux ans présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour les travaux d'inspection et d'entretien du Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. de TransCanada PipeLines Limited sur les lots 2 502 784, 2 507 050, 2 769 883 et 3 699 540 du cadastre du Québec.

DE confirmer, en tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1), qu'aucun autre endroit sur le territoire de la Ville n'est disponible ou approprié et hors de la zone agricole pour satisfaire à la demande du projet.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2019-03-178
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 21 h 15.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME JOHANE DUCHARME, OMA
Greffière